

*Article 21 du Règlement***DÉCLARATIONS AUX TERMES DE
L'ARTICLE 21 DU RÈGLEMENT**

[Traduction]

L'IMPÔT SUR LE REVENU

L'INCIDENCE EN 1984 ET EN 1985

M. Alfonso Gagliano (Saint-Léonard-Anjou): Monsieur le Président, je voudrais vous lire une lettre que M. Thomas Booth a envoyée à mon chef. Voici un passage de la lettre en question:

Je viens tout juste de recevoir mon formulaire d'impôt pour l'année 1985 et j'ai voulu le comparer avec celui de 1984. En 1984, sur un revenu imposable de \$4,000, l'impôt payable au fédéral était de \$332. Il sera de \$426 en 1985, soit une hausse de \$94. Sur \$24,000 imposables, l'impôt payable au fédéral était de \$4,439 toujours en 1984. Il est passé à \$4,477 en 1985, soit une hausse de \$38.

Je vous demande donc lequel de ces deux contribuables est le mieux en mesure de supporter cette hausse fiscale, celui dont le revenu imposable est de \$4,000 ou l'autre qui en déclare \$24,000?

Des milliers de Canadiens remplissent leur déclaration d'impôt actuellement et se posent la même question lorsqu'ils comparent leurs impôts avec ceux de l'an dernier.

* * *

LES ENFANTSLES AGRESSIONS SEXUELLES—LES CONCLUSIONS DU
COMITÉ BADGLEY

M. Neil Young (Beaches): Monsieur le Président, au terme de trois années d'étude, le comité Badgley sur les délits sexuels commis sur des enfants et de jeunes personnes a publié son rapport il y a plus d'un an et demi. Le gouvernement ne s'est toujours pas occupé du drame national mis en évidence dans le rapport de ce comité. Les conclusions du comité étaient très troublantes. Elles contenaient des statistiques effrayantes sur l'ampleur et la nature des délits sexuels dont font l'objet les enfants. Le rapport montrait que les jeunes sont particulièrement vulnérables aux agressions sexuelles et doivent par conséquent être protégés par une législation spéciale.

En dépit de cette nécessité manifeste mise en évidence dans le rapport, le gouvernement conservateur n'a toujours pas jugé bon de proposer des mesures de protection des enfants satisfaisantes. Qu'attend-il? Le gouvernement a eu tout le temps voulu pour étudier les recommandations de ce rapport. Au Nouveau parti démocratique, nous n'avons cessé de faire pression auprès du gouvernement pour qu'il protège les enfants. Il y a longtemps qu'on aurait dû faire quelques chose. Alors allons-y.

* * *

[Français]

LA JEUNESSELA CRÉATION D'EMPLOIS ET LA FORMATION—LA
PERFORMANCE DU GOUVERNEMENT

M. Clément M. Côté (Lac-Saint-Jean): Monsieur le Président, le bilan du gouvernement actuel est remarquable en matière de réalisations pour les jeunes, particulièrement dans le secteur de la création d'emplois et de la formation.

En effet, monsieur le Président, contrairement au gouvernement précédent qui non seulement ne se préoccupait pas de la jeunesse mais, en plus, la négligeait en laissant chuter leurs emplois de 285,000 entre 1980 et 1984, le gouvernement actuel lui a vu à améliorer le sort des jeunes. Pour les 15 à 24 ans, c'est 73,000 emplois qui ont été créés depuis 1984 et ce n'est pas terminé.

Cet été nous accordons encore plus d'importance à la jeunesse en versant 210 millions de dollars dans Défi'86. Ce programme n'offre pas un semblant du travail aux jeunes, il leur offre une possibilité d'acquérir de l'expérience dans leur domaine d'études ou pour la carrière qu'ils envisagent.

De plus, 25,000 postes des 40,000 disponibles pour le recensement seront réservés aux étudiants...

M. le Président: A l'ordre, s'il vous plaît! Les soixante secondes sont maintenant écoulées.

* * *

[Traduction]

LE TERRORISME

L'EXPLOITATION DES MÉDIAS PAR LES TERRORISTES

M. John Gormley (The Battlefords-Meadow Lake): Monsieur le Président, en annonçant récemment la formation d'une nouvelle équipe spéciale d'intervention d'urgence de la GRC, le solliciteur général (M. Beatty) a parlé de la nécessité de consulter les médias canadiens pour connaître leurs points de vue et leurs avis sur la question de savoir comment les médias peuvent traiter des attentats terroristes. La plupart des journalistes et des agences de presse responsables comprennent la nécessité de lignes directrices volontaires sur le reportage d'événements liés au terrorisme. Même si le journalisme responsable doit tenir compte du droit du public à l'information, les médias savent qu'ils ne devraient pas se laisser exploiter par les terroristes en mal de publicité gratuite.

Or on apprend que le député de York-Centre (M. Kaplan) et d'autres libéraux prompts à braire à l'arrière-plan auraient dit que, sous couvert de consultations, le solliciteur général a l'intention de censurer la presse. Quelle pure absurdité! Ce député libéral est le même qui a fait partie d'un cabinet qui a songé à établir des conseils de presse gouvernementaux. Que voilà un valeureux défenseur de la presse!

Les médias canadiens sont en général des organismes responsables et par auto-discipline, ils peuvent et devraient coopérer avec le solliciteur général à mettre au point des mesures appropriées pour traiter du terrorisme.

* * *

● (1405)

LES DÉPUTÉSLECTURE D'UNE LETTRE PROVENANT D'UNE MAISON D'ACCUEIL
DE SAINT-JEAN (T.-N.)

Mme Sheila Copps (Hamilton-Est): Monsieur le Président, je voudrais lire la lettre suivante, qui se passe de commentaires:

Cher monsieur Mulroney,